

ORDRE DU JOUR :

Séance publique :

1. Décompte de travaux : Aménagement d'un « outdoor fitness » pour seniors.

2. Conventions :

- a) Approbation de deux conventions portant sur la libération de l'obligation d'aménagement d'emplacements de stationnement.
- b) Approbation d'un avenant à la convention concernant l'organisation de l'Ecole des parents « Janusz Korczak ».

3. Concessions cimetière.

4. Discussion et vote du budget rectifié 2020 et du budget initial 2021.

5. Informations par le collège échevinal sur les dossiers en cours (article 8 du règlement d'ordre intérieur du conseil communal).

6. Questions au collège échevinal (article 9 du règlement d'ordre intérieur du conseil communal).

Séance à huis clos :

1. ERMG : Ratification de décisions de classement de chargé(e)s de cours.

2. Adaptation de la rémunération d'une salariée à tâche intellectuelle.

3. Démission d'un fonctionnaire.

4. Nomination d'un fonctionnaire.

Etabli par le collège échevinal en sa séance du 8 décembre 2020 en présence de la secrétaire communale.

Grevenmacher, le 10 décembre 2020.

La secrétaire communale,
Carine Majerus

Le bourgmestre,
Léon Gloden